

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°62/2024****OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU  
DEPARTEMENT POUR PROJET CULTUREL 2025  
« CHATEAUNEUF SOUS LES ETOILES »**Conseillers en exercice : 27  
Présents : 19  
Excusés : 8  
Pouvoirs : 5  
Votants : 24**SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Pierre BRANCATO, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Colette ZALMA, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Emilie GAGLILOLO.

**PROCURATIONS** : Martine LIPUMA qui a donné procuration à Christine VAUTRIN, Joëlle BOUHELIER qui a donné pouvoir Jean-Marie ROUAN, Lydie CHRETIENNOT qui a donné pouvoir à Jean-François PIOVESANA, Stéphane GARAVAGNO qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Jeannot MANCINI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nadège ISOARDO

Le Festival « CHATEAUNEUF SOUS LES ETOILES » est né en 2016 dans la continuité des CONCERTS DE POCHE.

La Commune a obtenu en 2024 une subvention de 7000 Euros pour ce projet.

Après avoir remercié le Conseil départemental pour son soutien dans cette action culturelle, Monsieur Christian GORACCI, Premier Adjoint, rapporteur, propose pour l'édition 2025, de solliciter de nouveau cette subvention auprès du conseil départemental, pour ce Festival qui se déroule l'été dans le cadre de l'olivieraie de Notre Dame du Brusca et qui permet, dans la suite des CONCERT DE POCHE, de découvrir de grands artistes internationaux de la musique classique ou du jazz en conservant l'idée directrice de ces projets culturels : amener un nouveau public à la musique.

Lors de ces concerts des places gratuites, sont réservées aux enfants mais également aux résidents du Foyer pour adultes handicapés. Une vingtaine de résidents est venu à chaque concert et a notamment permis à ces personnes n'ayant pas chance de partir en vacances dans leur famille de venir découvrir et partager la musique.

Vu le succès de ce projet et l'importance du lien social qu'il créé, la commune a décidé de le faire perdurer en 2025.

Nous avons reçu dans le cadre de ce Festival « sous les étoiles » des musiciens internationaux tels que Nemanja RADULOVIC et les Trilles du Diable, Richard GALLIANO, Simon GHRAICHY, Camille THOMAS et Laure FAVRE-KAHN, l'ensemble SIRBA OCTET, Romain LELEU et son sextet, Félicien BRUT et Thibaut GARCIA, le Duo père et fils Henri et Victor DEMARQUETTE, Thibault CAUVIN, Thomas LELEU.

Nous renouvelons pour 2025 cette demande de subvention au Conseil Départemental, pour le Festival « CHATEAUNEUF SOUS LES ETOILES ».

Le choix des artistes qui viendront en 2025 sur la scène du Brusç est en cours de finalisation.

Le plan de financement pour ce projet phare de la politique culturelle de la commune, s'élèvera à 30.000 euros pour le Festival Châteauneuf sous les Etoiles.

La demande de subvention de 30 % auprès du Conseil Départemental s'élèvera à 9.000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal :

**D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus.

**DE SOLLICITER** une subvention de 30% auprès du Conseil Départemental afin de mener à terme ce projet culturel.

**D'APPROUVER** cette demande de subvention.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint, rapporteur, entendu et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.

**SOLLICITE** une subvention de 30% auprès du Conseil Départemental afin de mener à terme ce projet culturel.

**APPROUVE** cette demande de subvention.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

*Adopté à l'unanimité*

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le - 9 OCT. 2024  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le 9 OCT. 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE



*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*